



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Collège des IEN ET-EG-IO**

**Bureau : Inspection du second degré**

Affaire suivie par :  
Claire MARLIAS  
Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Tél : 04 73 99 35 41  
Mél : claire.marlias@ac-clermont.fr

Clermont-Ferrand, le 11/09/2020

**L'I.E.N. EG  
Mathématiques-Physique-Chimie**

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de  
Mathématiques-Physique-Chimie

s/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
des LP et SEP

**Objet : lettre de rentrée en mathématiques-physique-chimie – Année scolaire 2020/2021**

Cher(e)s collègues,

J'espère que ce courrier vous trouvera toutes et tous en bonne santé après des vacances d'été dont j'espère qu'elles ont été profitables à chacune et chacun d'entre vous.

Je vous renouvelle tous mes remerciements pour votre mobilisation au cours de l'année scolaire 2019/2020 impactée par la crise sanitaire, vous avez su adapter vos pratiques pour permettre la continuité pédagogique des enseignements et maintenir le lien avec les apprentissages au travers de l'enseignement à distance.

La rentrée scolaire 2020 reste concernée par la situation sanitaire, il nous convient de l'appréhender avec sérénité, pragmatisme et efficacité. D'une part, il convient de renforcer l'accompagnement personnalisé et développer d'autre part les apprentissages dans le respect des gestes barrière et du [protocole sanitaire](#) en vigueur.

Cette rentrée doit donc être guidée par trois objectifs : consolider les apprentissages et faire progresser chacun, réduire les inégalités que la période de confinement aurait pu creuser et prévenir le décrochage scolaire, ce qui implique **d'identifier les besoins propres** à chaque élève et **d'y répondre de manière personnalisée**.

Pour cette nouvelle rentrée scolaire, je souhaite la bienvenue à l'ensemble des nouveaux professeurs de mathématiques-physique-chimie, stagiaires, titulaires ou contractuels, nommés dans l'académie de Clermont-Ferrand. Nous accueillons à cette rentrée des professeurs stagiaires, lauréats des concours de recrutement, au nombre de six, que je félicite pour leur réussite. Je remercie particulièrement tous les professeurs engagés à les accompagner cette année dans le cadre du tutorat. Deux étudiants en L2 et trois étudiants en L3 de mathématiques à l'UCA font aussi leur rentrée au lycée professionnel, ils ont signé un contrat dans le cadre du [dispositif de préprofessionnalisation](#) et sont accompagnés par des professeurs que je remercie vivement pour leur implication.

Cette lettre de rentrée a pour objectifs de vous apporter toutes les informations indispensables pour appréhender au mieux cette nouvelle année scolaire, elle comporte de nombreux liens renvoyant vers des textes réglementaires et/ou des ressources pédagogiques.

## 1- Rentrée 2020 : priorités pédagogiques et outils de positionnement pour la période septembre-octobre

Vous trouverez annexées à ce courrier les [recommandations pédagogiques et méthodologiques](#) données par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche – groupe des mathématiques et groupe physique-chimie. Elles formulent recommandations et conseils pour la prise en charge des élèves à la rentrée et offrent des repères de formation. Elles visent à **conforter et poursuivre les apprentissages** de l'année précédente durant la période de confinement et à réinstaller chez les élèves des habitudes en matière d'organisation et de travail scolaire. À cette fin, toutes les bonnes pratiques expérimentées et développées pendant la période de confinement grâce aux outils numériques sont à poursuivre.

Parmi ces recommandations, on retiendra en particulier :

- consulter une liste des connaissances et capacités des programmes n'ayant pu être abordées en 2019/2020, cette liste étant établie par le professeur de l'année scolaire 2019/2020 sera particulièrement utile en cas de changement d'enseignant dans la discipline à cette rentrée. Un exemple de fichier tableur vous est proposé et fourni en annexe à ce courrier ;
- concevoir et mettre en place une évaluation diagnostique afin d'apprécier les acquis et besoins individualisés des élèves et d'adapter la progression pédagogique. Ceci peut utilement faire l'objet d'un travail de l'équipe disciplinaire par niveaux de classe/diplôme ;
- prioriser les contenus de programmes à traiter selon les spécialités et en lien avec les enseignements professionnels ; installer quelques rappels et entrer progressivement dans les apprentissages du programme de la classe (*les contenus de programme non traités en 2019-2020 nécessaires pour aborder les thèmes du programme de 2020-2021, en deuxième année de CAP, première ou terminale professionnelles, seront à traiter au moment où ces thèmes seront abordés*).
- exploiter les différents temps d'enseignement (cours « ordinaires », séances de co-intervention, chef d'œuvre, consolidation des acquis, accompagnement personnalisé, accompagnement au choix d'orientation).

### Références sur le site Eduscol :

- <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>
- Continuité pédagogique en mathématiques : <https://eduscol.education.fr/cid150557/continuite-pedagogique-mathematiques.html>
- Continuité pédagogique en physique-chimie : <https://eduscol.education.fr/cid150549/continuite-pedagogique-physique-chimie.html>

Je vous recommande également la consultation de **l'espace académique de mutualisation de ressources et de pratiques pour favoriser la continuité pédagogique des enseignements de MPC** créé sur la plateforme Tribu, vous invite à poursuivre la dynamique collaborative de mutualisation et à me faire parvenir toute ressource pédagogique permettant une continuité pédagogique. Les collègues non-inscrits sont invités à me solliciter par courriel avec leur adresse professionnelle pour recevoir une invitation à accéder à la plateforme.

### Activités expérimentales en physique-chimie :

La démarche expérimentale reste au cœur de nos pratiques. Si l'expérience au bureau réalisée par l'enseignant et les expériences à la maison sont des alternatives intéressantes, l'utilisation du matériel scientifique et l'exploitation des résultats obtenus par l'élève en classe restent essentielles. Les activités expérimentales doivent cependant respecter les règles du **protocole sanitaire en vigueur** et les contraintes de chaque établissement. Une réflexion collective au sein de l'équipe disciplinaire « mathématiques-physique-chimie » et partagée au sein de l'établissement est encouragée.

Le [protocole sanitaire du 19 août 2020](#) précise que *“La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise”*. L'activité au laboratoire est donc possible en appliquant des gestes barrières adaptés aux conditions de manipulation : port du masque, nettoyage du matériel entre chaque groupe classe, lavage et/ou désinfection régulière des mains en ayant une vigilance quant à la proximité d'appareils électriques et au caractère inflammable

Bureau :

Tél : 04 73 99 35 41

Mél : [claire.marlias@ac-clermont.fr](mailto:claire.marlias@ac-clermont.fr)

3 avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1

du gel hydro-alcoolique. Réalisés éventuellement par les élèves eux-mêmes afin de les responsabiliser, ces gestes participent de leur formation aux risques.

## 2- Année II de la [transformation de la voie professionnelle](#)

Cette deuxième année de transformation de la voie professionnelle se matérialise à cette rentrée par :

- des **nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie** applicables en **deuxième année de CAP** ([programme de mathématiques](#) ; [programme de PC](#)) et en **classe de première professionnelle** ([programme de mathématiques](#) ; [programme de PC](#)) ;
- l'application des **nouvelles grilles horaires** en deuxième année de CAP et en classe de première professionnelle et donc la **co-intervention en mathématiques, la réalisation du chef d'œuvre et le bloc horaire « Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation »** en deuxième année de CAP, la **co-intervention à part égale entre les mathématiques et la physique-chimie ainsi que la réalisation du chef d'œuvre et le bloc horaire « Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation »** en classe de première professionnelle ;
- les premières mises en œuvre du parcours « en 3 ans » du CAP ;
- les tests de positionnement en mathématiques adaptés au CAP et simplifiés en seconde professionnelle ;
- la mise en place de la réalisation du chef d'œuvre en classe de première professionnelle et en deuxième année de CAP ;
- la mise en place de six nouvelles familles de métiers pour 17 spécialités de baccalauréat professionnel.

### **NB :**

- **En CAP** : de nouvelles dispositions en matière d'évaluation sont applicables à compter de cette session en classe de terminale CAP ([Arrêté du 30/08/2019 paru au BOEN n°35 du 26/09/2019](#)). J'attire aussi votre attention sur la publication de la [nouvelle grille nationale d'évaluation en mathématiques et en physique-chimie au CAP](#) qui entre en vigueur dès la session 2021. On retiendra en particulier que l'évaluation, dans le cadre du CCF, a lieu **au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme**. La **situation d'évaluation de mathématiques** est d'une durée de **45 min**, notée sur **12 points** et celle de **physique-chimie**, d'une durée de **45 min**, notée sur **8 points**.

**Tableau de rattachement des spécialités de CAP aux groupements 1 ou 2 (mathématiques) à compter de la session 2021** : il est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid144182/mathematiques-voie-pro.html>

- **En Baccalauréat Professionnel** : les nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie (cf [BOEN spécial n°1 du 6 février 2020](#)) entrent en vigueur à cette rentrée en classe de première professionnelle. En classe de terminale professionnelle, ce sont les programmes parus au [BO spécial n° 2 du 19 février 2009](#) qui sont encore en vigueur cette année.
  - **Modification concernant l'évaluation des élèves entrant cette année en classe de première professionnelle** : à compter de la **session d'examen 2022**, les modalités d'évaluation au Baccalauréat Professionnel sont données par l'[arrêté du 17 juin 2020](#), prévoyant, en mathématiques et en physique-chimie pour les spécialités proposant un enseignement en physique-chimie, deux situations d'évaluation évaluées sous la modalité du **contrôle en cours de formation**. Il est préconisé que la **première se déroule au deuxième semestre de l'année de première ou au premier semestre de l'année de terminale et la seconde au cours du deuxième semestre de l'année de terminale**. Ces situations d'évaluation ont chacune une durée de quarante- cinq minutes environ et sont notées sur 10 points. Une proposition de note sur 20 est établie en additionnant ces deux notes.
  - **Pour les élèves des classes de terminale, les modalités d'évaluation restent données par le [Bulletin officiel n°20 du 20 mai 2010](#)**. Je rappelle qu'en mathématiques d'une part, et qu'en physique-chimie pour les spécialités proposant un enseignement en physique-chimie d'autre part, les épreuves sont évaluées sous la modalité du **contrôle en cours de formation**. Chacune comporte une situation d'évaluation, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente

fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ, **la première séquence devant être organisée avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et la deuxième avant la fin de l'année scolaire.**

- **Nouveau livret scolaire pour l'examen du Baccalauréat Professionnel : un nouveau livret scolaire entre en vigueur à la session 2022** (il concerne néanmoins les enseignants des classes de première professionnelle en 2020/2021).

L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances **et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux (échelle à 4 degrés)**. Le livret scolaire conjugue donc l'évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'élève. La note annuelle de la réalisation du chef-d'œuvre renseignée dans le livret scolaire est prise en compte, au titre du contrôle continu, dans la note finale du candidat à l'examen du baccalauréat.

Lien pour le télécharger : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2012530A.htm>

**Tableau de rattachement des spécialités de Baccalauréat professionnel aux groupements A, B ou C de mathématiques et aux groupements 1,2,3,4,5 ou 6 de Physique-Chimie (à compter de la session 2022):** il est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html>

**Réalisation du chef d'œuvre :** la mise en place du chef d'œuvre, l'an dernier en classe de première année de CAP, est étendue en classe de terminale CAP et en classe de première professionnelle à compter de la rentrée scolaire 2020. Le [décret n° 2019-1236 du 26 novembre 2019](#) introduit le chef d'œuvre comme une modalité certificative dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle. Son évaluation en CAP est publiée au [BO n° 4 du 23 janvier 2020](#) et au [BO n° 8 du 20 février 2020](#).

L'accompagnement académique des équipes se poursuit cette année sur la base des campagnes d'inscriptions individuelles réalisées l'an passé et à la demande des établissements sous forme de formation d'initiative locale.

### 3- Tests de positionnement en mathématiques

À cette rentrée, **tous** les élèves entrant en **seconde professionnelle** ou en **première année de CAP** passent en début d'année des tests de positionnement en français et en **mathématiques**.

L'évaluation des élèves, entièrement réalisé sur un support numérique, sera conduite **entre le lundi 14 septembre 2020 et le vendredi 2 octobre 2020**. Pour l'ensemble de l'évaluation, la correction est automatique.

Un guide général est mis à disposition des établissements. Il contient toutes les informations nécessaires à l'organisation de la passation des tests. Un ensemble de ressources nécessaires à **la préparation, la passation et l'exploitation pédagogique de ces tests** est disponible sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-de-positionnement-de-seconde-et-cap.html>

Dans le contexte spécifique de la rentrée 2020, ces tests prennent une importance toute particulière pour identifier les acquis et les besoins de chaque élève, alors que certains auront connu des ruptures d'apprentissages importantes dans la période de confinement. Ces informations recueillies compléteront celles données par les évaluations diagnostiques et seront exploitées pour conduire **l'accompagnement personnalisé**.

#### ➤ **Test en numératie à destination des élèves en première année de CAP :**

Ce test une séquence de 40 minutes en numératie. Il a été conçu en adéquation avec les prérequis nécessaires à une première année de préparation au CAP. Il n'a pas vocation à évaluer l'ensemble des compétences d'un élève commençant une préparation au CAP.

La **numératie** est définie comme la capacité d'une personne à s'approprier, valider, réaliser et raisonner mathématiquement afin de résoudre des problèmes dans une variété de contextes du monde réel.

Bureau :

Tél : 04 73 99 35 41

Mél : [claire.marlias@ac-clermont.fr](mailto:claire.marlias@ac-clermont.fr)

3 avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Le test de positionnement en numératie couvre les domaines mathématiques des nombres, de la géométrie, des grandeurs et de la proportionnalité.

#### ➤ **Test de mathématiques en seconde professionnelle**

Il se déroule selon une séquence de 50 minutes en mathématiques. Le processus est majoritairement adaptatif. Ainsi, après une première série d'exercices, l'élève est orienté vers une seconde série en fonction de ses résultats. Les réponses aux questions ne nécessitent pas de rédaction. Le test de positionnement en mathématiques est construit autour de quatre domaines principaux : organisation et gestion des données, nombres et calculs, géométrie et calcul littéral.

#### ➤ **Exploitation des tests de positionnement - Consolidation des acquis**

Les résultats individuels sont mis à disposition des équipes pédagogiques dans un délai très rapide à l'issue de la passation sous la forme d'un outil de positionnement. Un rendu par classe et par groupe est également disponible. *L'enjeu est que chaque élève reçoive de ses enseignants, dans le cadre d'une pédagogie différenciée, l'aide la plus personnalisée et efficace possible.*

Les séances de consolidation des acquis dues aux élèves dans le cadre de l'accompagnement renforcé constitueront un moment privilégié pour répondre aux besoins identifiés en mathématiques (et en français). Elles permettront notamment de **renforcer des connaissances, des capacités et des compétences en lien avec les attendus du cycle 4**. Elles débiteront de façon intensive en seconde professionnelle et en première année de CAP et pourront se poursuivre au cours du cycle selon les besoins et le parcours des élèves.

- **Test de positionnement en mathématiques en classe de seconde professionnelle : présentation du cadre, des échelles de compétences et exemples d'exercices** : [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/2de-CAP/95/5/20EVA2\\_DOCPRO\\_MA\\_PRO\\_1321955.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/2de-CAP/95/5/20EVA2_DOCPRO_MA_PRO_1321955.pdf)
- **Exploitation pédagogique du test de positionnement en mathématiques à l'entrée en seconde professionnelle** : [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Tests\\_de\\_positionnement\\_2de/66/3/Tests-positionnement\\_secondePro\\_Math\\_Mode-d-emploi\\_1204663.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Tests_de_positionnement_2de/66/3/Tests-positionnement_secondePro_Math_Mode-d-emploi_1204663.pdf)

#### **4- Enseignements scientifiques en classe de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers – Parcours M@gistère**

Au [BOEN n°31 du 30 juillet 2020](#) a été publiée une **nouvelle version** des programmes des cycles 3 et 4 avec la **prise en compte de problématiques liées au réchauffement climatique et une clarification de certaines notions de physique-chimie**.

Sur le site Éduscol, un document met en évidence les modifications apportées au programme en application jusqu'à l'année scolaire 2019-2020 afin de renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable (ajouts en vert et suppressions en rouge barré). Il est téléchargeable et concerne donc les enseignements de mathématiques et de physique-chimie en classe de « 3 prépa-métiers » à cette rentrée :

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite\\_obligatoire/37/7/Programme2020\\_cycle\\_4\\_comparatif\\_1313377.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/7/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf)

J'attire également votre attention sur la publication d'un parcours M@gistère « **la classe de 3<sup>ème</sup> préparatoire aux métiers** » sur la plateforme dans le parcours global « Transformation de la voie professionnelle ».

Il a été conçu pour accompagner les équipes éducatives associées à la mise en œuvre de la classe de « 3<sup>e</sup> prépa métiers ». Ce parcours aborde en particulier les questions autour du **projet pédagogique de la classe** et la mise en œuvre de **l'enseignement de la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles**.

## 5- Formation continue des professeurs - PAF 2020/2021 – Développement professionnel

Je vous rappelle que cette année, l'inscription aux formations à candidature individuelle est organisée en deux périodes. La première se déroulera du **29 juin 2020 au 13 septembre 2020** et concernera les actions de formation qui auront lieu d'octobre à janvier, la seconde **de fin novembre 2020 à début janvier 2021** pour les formations prévues de février à juin 2021. Pour chaque campagne d'inscription, les personnels auront la possibilité de formuler 4 vœux. En annexe à ce courrier, vous pourrez retrouver les actions prévues au PAF disciplinaire.

**NB** : des formations à candidature individuelle sur le thème de l'enseignement à distance sont disponibles.

Par ailleurs, les formations sur les nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie de 1<sup>ère</sup> et terminale professionnelles n'ayant pu avoir lieu en fin d'année scolaire 2019/2020 sont reportées en ce début d'année. Elles se dérouleront dans un format hybride (parcours M@gistère et classes virtuelles).

La première série de classes virtuelles sera organisée les 1<sup>er</sup> octobre et 2 octobre 2020 et la seconde la semaine du 12 au 16 octobre 2020. Un courrier vous sera adressé pour vous préciser les modalités.

## 6- Concours de recrutement des enseignants Mathématiques-Physique-Chimie session 2021

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants de la session 2021 se dérouleront **du mardi 13 octobre 2020, à partir de 12h00, au jeudi 12 novembre 2020, 17h00, heure de Paris**.

**Site à consulter** : [Devenir enseignant](#)

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid35072/inscrivez-vous-aux-concours-recrutement-enseignants.html>

Les conditions d'inscription aux différents CAPLP (externe/interne/3<sup>ème</sup> concours) ainsi que les documents à consulter pour se préparer (programmes du concours, sujets et rapports de jury) figurent en bas de page : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>

## 7- Inspection – Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

### ➤ Correspondance de l'Inspection Générale dans notre académie

À cette rentrée, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe des mathématiques est représentée en la personne de Monsieur Johan YEBBOU et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe physique-chimie en la personne de Monsieur Dominique OBERT.

### ➤ PPCR et inspections

Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) se poursuit à cette rentrée dans ses deux dimensions que sont l'accompagnement individuel et collectif des professeurs et les rendez-vous de carrière.

Trois rendez-vous de carrière sont ainsi prévus (6<sup>ème</sup> échelon, 8<sup>ème</sup> échelon, 9<sup>ème</sup> échelon) donnant lieu à une inspection en classe suivie d'un entretien avec l'IEN ; chaque rendez-vous sera annoncé par courriel avec un délai minimal de quinze jours. Un deuxième entretien, dans un délai maximal de six semaines après l'inspection, a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement. Complété et signé par l'inspecteur et par le chef d'établissement, le compte-rendu d'évaluation professionnelle est communiqué par voie numérique à l'enseignant ; l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux. L'appréciation finale, arrêtée par le recteur, est communiquée à l'enseignant à la rentrée scolaire suivante. Le rendez-vous de carrière peut être réfléchi dès à présent, en consultant le [lien](#), notamment le document de référence de l'entretien.

Les rendez-vous de carrière qui comportent une visite d'inspection seront conduits par mes soins. Les autres visites, relevant du conseil et de l'accompagnement, seront assurées par mes soins et par les professeurs chargés de mission.

Les visites d'accompagnement qu'elles prennent la forme de visites individuelles, de visites ou réunion d'équipe disciplinaire, d'entretiens personnalisés, peuvent répondre à des demandes individuelles ou d'équipe que vous ou votre chef d'établissement me soumettrez. Ces temps de travail qui seront conduits avec vous permettront d'analyser vos pratiques professionnelles et de faire le point sur l'enseignement des mathématiques-sciences dans l'académie.

**À consulter :**

Le site du MEN présente l'ensemble des textes officiels relatifs au PPCR :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

et le **guide du rendez-vous de carrière** des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/09\\_-](http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf)

[septembre/55/2/2017\\_guide\\_RV\\_carriere\\_enseignants\\_education\\_psyEN\\_V3\\_804552.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf)

<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=11503>

Arrêté du 21 juin 2019 modifiant celui l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038730244&dateTexte=&categorieLien=id>

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : **BOEN n°30 du 25 juillet 2013** :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73066](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066)

➤ **Professeurs ayant des missions particulières et inspection pédagogique**

Monsieur Frédéric Troubat, professeur au lycée de Chamalières m'accompagne cette année en tant qu'aide à l'inspection et en tant que professeur formateur académique (PFA). Madame Véronique Laville, professeur au LP Marie Laurencin de Riom m'accompagne cette année en tant que professeur formateur académique (PFA).

Ils effectueront des visites conseils auprès des fonctionnaires stagiaires, assureront l'accompagnement des contractuels et des nouveaux enseignants en LP ainsi que certaines actions de formation. Ils pourront également effectuer des visites d'accompagnement des enseignants titulaires.

Je les remercie tous deux très sincèrement pour leur action, leur expertise et l'accompagnement des enseignants qu'ils assurent.

Monsieur Frédéric Troubat assurera, au titre de PFA, des actions de formation auprès des étudiants stagiaires dans le cadre de l'INSPE, des actions de formation du PAF et l'articulation entre tuteurs établissement et tuteurs INSPE pour un accompagnement renforcé des étudiants fonctionnaires stagiaires.

Monsieur Stéphane Lobrégat, professeur au LP Marie Laurencin de Riom, assurera des vacances auprès des étudiants de master MEEF M1 PLP maths-physique-chimie au sein de l'INSPE, dans le cadre de leur préparation au concours de recrutement, je le remercie également pour l'ensemble de son action.

Monsieur Hervé Josency assurera la mission de webmestre des pages disciplinaires du site académique, je le remercie également pour son action.

Monsieur Emmanuel Lair, professeur au lycée Jean Monnet d'Aurillac, assurera des vacances auprès des étudiants de master MEEF M2 PLP maths-physique-chimie au sein de l'INSPE, je le remercie également pour son action.

Monsieur Frédéric Biscay, professeur au LP Marie Laurencin de Riom, devient le nouveau PREDAC (Professeur référent disciplinaire académique au numérique) du pôle de compétences. Je le remercie et lui souhaite pleine réussite dans sa mission.

Au-delà de cette lettre de rentrée, vous recevrez tout au long de l'année des informations régulières (informations sur les réformes, les programmes, les parutions de textes réglementaires, le calendrier national et académique des épreuves d'examen, les actualités de la discipline...) qui vous parviendront par courrier électronique à votre **adresse académique professionnelle** (prenom.nom@ac-clermont.fr). Cette communication n'est efficace que si chacune et chacun d'entre vous consulte régulièrement sa messagerie académique, aussi, je vous remercie de bien vouloir faire en sorte que votre boîte de réception soit toujours en capacité de recevoir mes courriels.

Je vous recommande aussi la consultation régulière des [pages disciplinaires du site académique](#).

Je vous souhaite une excellente année scolaire, vous assure de ma volonté d'écoute et d'accompagnement dans votre mission, et sais pouvoir compter sur votre engagement et votre investissement pour contribuer à la réussite de tous nos élèves.

**L'Inspecteur de l'Éducation Nationale**

**Claire MARLIAS**

[Claire.Marlias@ac-clermont.fr](mailto:Claire.Marlias@ac-clermont.fr)